

insérés sur une ligne droite, transverse, et distants les uns des autres de la moitié de leur longueur. L'insertion du poil central se trouve toujours exactement sur la ligne médiane de l'insecte. Les poils moyens ou ramifiés ont l'aspect de petites épingles implantées dans le tégument. La tête ou extrémité libre est représentée par de petites ramifications dichotomiques, plus ou moins régulières, qui se terminent par quatre à huit bouts. La longueur de ces soies varie entre 0,1 à 0,22 mill.; les plus courtes sont plutôt distribuées sur les deux premiers segments thoraciques où elles sont aussi plus nombreuses, puisqu'on peut en compter six à huit, tandis qu'il n'y en a qu'un à quatre sur les autres segments. Ceux qui portent les poils à crochets n'en ont tantôt pas, tantôt une seule; c'est alors la plus longue soie; celle-ci est implantée un peu en arrière des poils à crochets, tandis qu'ailleurs les insertions se trouvent plutôt vers le bord antérieur des segments. Ils ne sont distribués que sur la face dorsale de la larve. Les petits poils bifurqués se répandent au contraire à profusion sur tout le tégument. Leur extrémité est simplement bifide, très courte et leur longueur totale est de 0,06 mill. Ils représentent la pilosité ordinaire de la larve, aux dépens de laquelle les deux autres espèces de poils se sont probablement différenciées. Il est naturel de déduire que c'est grâce à ces poils à crochets que la larve peut rester suspendue aux parois du nid. La direction arrière de la pointe des crochets indique bien aussi qu'elle doit être suspendue la tête en haut. Mais en outre il est intéressant de remarquer l'utilité de la partie contournée de la base du poil, partie que j'appellerai *le ressort* (1), en raison de la fonction modératrice des tractions exercées sur l'implantation du poil. Grâce à l'allongement possible de cet organe, la traction peut être répartie d'une façon plus uniforme sur tous les poils. Ainsi, tous les crochets pouvant être utilisés, il en résulte plus de solidité et plus de bien-être pour l'insecte. Quant aux poils ramifiés, ils me paraissent devoir isoler les téguments larvaires des parois du nid, et servir en quelque sorte de préservatifs contre l'humidité et contre certains parasites.

(1) Ce terme se trouve également avoir été employé par Janet pour désigner le même organe. Il appelle *poils d'accrochage* les grands poils munis de crochets, et il avait déjà remarqué leur fonction chez les larves d'autres espèces (Observations sur les Fourmis, Limoges 1904). J'ai moi-même examiné les poils d'un grand nombre de larves d'espèces différentes et j'ai trouvé une variation remarquable dans la forme, le lieu d'implantation et le nombre de ces organes. Les caractères qu'ils présentent mériteraient d'être pris quelquefois en considération dans la systématique; malheureusement ils varient aussi selon l'âge larvaire et il ne faudrait avoir recours qu'à des larves d'un âge déterminé pour obtenir des caractères constants d'une certaine valeur.